



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1013325A3

NUMERO DE DEPOT : 09900121

Classif. Internat. : G07F G06F

Date de délivrance le : 04 Décembre 2001

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 24 Février 1999 à 14H05 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : CATALINA MARKETING INTERNATIONAL, INC.
11300 9th Street North, ST. PETERSBURG FLORIDA 33716(ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

représenté(e)(s) par : DONNE Eddy, BUREAU M.F.J. BOCKSTAEL, Arenbergstraat, 13 - B
2000 ANTWERPEN.

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PROCEDE ET SYSTEME POUR UTILISER UNE CARTE DE FIDELITE A TITRE DE CARTE DE TELEPHONE.

PRIORITE(S) 14.04.98 US USA 0959371

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 04 Décembre 2001
PAR DELEGATION SPECIALE :

**PROCEDE ET SYSTEME POUR UTILISER UNE CARTE DE FIDELITE
A TITRE DE CARTE DE TELEPHONE**

RENVOIS A DES DEMANDES APPARENTEES

La présente invention est apparentée aux brevets
des Etats-Unis d'Amérique cédés au même cessionnaire,
5 portant les numéros 4.723.212; 4.910.672; 5.173.851 et
5.612.868, ainsi qu'à la demande de brevet des Etats-
Unis d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680
déposé le 14 juin 1996, tous ces documents étant
incorporés ici à titre de référence.

10

FONDEMENT DE L'INVENTION

Domaine de l'invention:

15 La présente invention concerne en général des
cartes de fidélité et des cartes de téléphone, plus
spécifiquement un système et un procédé pour utiliser
une carte de fidélité à titre de carte de téléphone,
plus particulièrement un système et un procédé pour

transférer en temps réel un temps de communication téléphonique à une carte de fidélité possédant un compte qui lui est associé.

5 Evocation du fondement:

Ces dernières années, divers procédés et divers systèmes ont été mis au point pour la distribution et l'utilisation de cartes de fidélité et de certificats
10 donnant droit à des appels téléphoniques. Une carte de fidélité peut se présenter sous la forme d'un compte encodé sur une carte en matière plastique qui déclenche des coupons/remises en faveur du propriétaire de la carte lorsque ce dernier la présente à une caisse de
15 sortie d'un point de vente (POS) d'un magasin de détail. Un certificat donnant droit à des appels téléphoniques permet à un client du magasin d'acheter un temps de communication téléphonique payé à l'avance, par exemple comme révélé dans la demande de brevet des Etats-Unis
20 d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680. Le certificat donnant droit à des appels téléphoniques peut être généré à une caisse de sortie de POS en temps réel sous la forme d'une bande imprimée portant un numéro d'identification personnel (PIN) et des instructions
25 concernant des appels téléphoniques. Dans la demande de brevet des Etats-Unis d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680, on décrit un système et un procédé pour générer des numéros PIN d'auto-authentification, par exemple sur des certificats en
30 papier donnant droit à des appels téléphoniques, imprimés à un terminal de POS. La génération du PIN a lieu en temps réel de manière avantageuse, ce qui a un effet dissuasif sur les fraudes, sur les vols et sur les usages abusifs, etc. des certificats donnant droit à des
35 appels téléphoniques.

Toutefois, lorsque les PIN utilisés pour obtenir un temps de communication téléphonique sont imprimés sur du papier, le papier peut être aisément endommagé ou
5 détruit.

SOMMAIRE DE L'INVENTION

En conséquence, un objet de la présente invention
10 est de procurer un nouveau procédé et un nouveau système pour utiliser une carte de fidélité à titre de carte de téléphone.

Un autre objet de la présente invention est de
15 procurer un nouveau procédé et un nouveau système pour transformer une carte de fidélité en une carte de téléphone en apportant des modifications minimales à des systèmes de distribution existants de carte de téléphone et de carte de fidélité.

20 Les objets indiqués ci-dessus, ainsi que d'autres sont réalisés conformément à la présente invention en procurant un procédé et un système nouveaux et perfectionnés pour utiliser une carte de fidélité à
25 titre de carte de téléphone, englobant (a) le fait d'émettre un certificat de transfert comprenant un temps de communication téléphonique prédéterminé et possédant un premier numéro d'identification personnel, à un terminal; et (b) le fait d'ajouter le temps de
30 communication téléphonique prédéterminé à un compte associé à la carte de fidélité possédant un second numéro d'identification personnel, en se basant sur le premier numéro d'identification personnel, à un serveur. Le serveur englobe une mémoire contenant une structure
35 de données pour stocker des informations concernant

l'utilisation de la carte de fidélité à titre de carte de téléphone. La mémoire englobe des champs qui mémorisent des informations concernant le compte associé à la carte de fidélité et des champs qui mémorisent des premier et second numéros d'identification personnels. Un produit de programme informatique englobe un support de stockage informatique possédant un mécanisme de codage de programme informatique inséré dans le support de stockage informatique pour faire en sorte qu'un ordinateur autorise l'utilisation de la carte de fidélité à titre de carte de téléphone. Le mécanisme de codage du programme informatique englobe un premier dispositif de codage configuré pour émettre le certificat de transfert comprenant un temps de communication téléphonique prédéterminé, au terminal; et un second dispositif de codage configuré pour ajouter au compte le temps de communication téléphonique prédéterminé, au serveur.

D'autres aspects et avantages de l'invention se dégageront de la description plus détaillée qui suit, prise conjointement avec les dessins qui sont décrits brièvement ci-dessous.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

On pourra aisément se faire une idée plus complète de l'invention et des nombreux avantages qu'elle offre en se référant, pour mieux la comprendre, aux descriptions détaillées ci-après prises conjointement avec les dessins annexés dans lesquels:

les figures 1a-1d sont des organigrammes de sommet du procédé de transfert de temps de communications téléphoniques d'un certificat de transfert donnant droit

à des temps de communications téléphoniques à une carte de fidélité selon la présente invention;

les figures 2a-2b sont des organigrammes de sommet du système pour transférer des temps de communications
5 téléphoniques d'un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à une carte de fidélité conformément à la présente invention;

les figures 3a et 3b sont des reproductions respectives d'une carte de fidélité et d'un certificat
10 de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques utilisés dans le procédé et dans le système selon la présente invention;

la figure 4 est un organigramme schématique détaillé d'un ordinateur d'usage général utilisé dans
15 une caisse de sortie de point de vente, ainsi qu'un serveur de cartes de fidélité ou un serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques des figures 2a et 2b selon la présente invention; et

20 les figures 5 et 6 illustrent des organigrammes détaillés des procédés des figures 1a-1d selon la présente invention.

DESCRIPTION DES FORMES DE REALISATION PREFEREES

25 En se référant maintenant aux dessins dans lesquels des chiffres de référence identiques désignent des parties identiques ou correspondantes tout au long des diverses vues, et plus particulièrement aux figures 1a-
30 1d des dessins, on illustre des organigrammes de sommet du procédé de transfert de temps de communications téléphoniques depuis un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques jusqu'à une carte de fidélité conformément à la présente
35 invention.

En figure 1a, à l'étape S100, un utilisateur fait une demande concernant un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques (TPC) comprenant un laps de temps de communication téléphonique prédéterminé (par exemple 15, 30 ou 60 minutes). A l'étape S200, une caisse de sortie de point de vente (POS) génère le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques avec un premier PIN (PIN #1) en se basant sur le laps de temps de communication téléphonique demandé par l'utilisateur. Le numéro PIN sur le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques peut être généré par exemple comme révélé dans la demande de brevet des Etats-Unis d'Amérique pendante portant le numéro provisoire 08/663.680.

En figure 1b, à l'étape S300, l'utilisateur appelle par exemple un numéro 1-800 imprimé sur le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et lorsqu'il y est invité, suit les options du menu qui requièrent le PIN #1 et/ou un PIN #2 provenant d'une carte de fidélité. A l'étape S400, un serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques (TPCS) présente des options de menu à l'utilisateur après avoir sollicité de la part de l'utilisateur le PIN numéro 1. Ces options de menu englobent par exemple: (1) le fait d'autoriser l'utilisateur à téléphoner directement; (2) le fait d'ajouter un temps de communication téléphonique à la carte de fidélité en utilisant le PIN #2 provenant de la carte de fidélité; (3) le fait de fournir des informations pour l'obtention d'une carte de fidélité ou d'un certificat de transfert donnant droit à des temps

de communications téléphoniques; et (4) le fait d'autoriser le client à parler avec un représentant du service clients (CSR). On notera que l'utilisateur peut appeler un numéro 1-800 imprimé sur la carte de
5 fidélité; dans quel cas, on passe par les étapes S700 et S800 de la figure 1d, comme on le décrira ultérieurement.

Le procédé décrit ci-dessus, représenté dans les
10 figures 1a et 1b, est considéré comme un environnement de "paiement à l'avance", étant donné que l'utilisateur paie à l'avance le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à la caisse de sortie du point de vente (POS). Dans une transaction
15 spécifique de "paiement à l'avance", le client dit au préposé à la caisse de sortie quel type de carte il souhaite obtenir (par exemple 15 minutes, 30 minutes ou 60 minutes, etc.), le préposé à la caisse de sortie entre sur son clavier le code de consultation de prix
20 (PLU) ou balaie une carte de paiement de 15 minutes, de 30 minutes ou de 60 minutes et la caisse de sortie du point de vente imprime un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques. Le préposé remet au client le certificat
25 de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et le certificat peut être transféré à la carte de fidélité ou utilisé immédiatement, étant donné que des certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques sont activés dès
30 qu'ils sont imprimés (voir par exemple la demande de brevet pendante portant le numéro provisoire 08/663.680).

Le procédé de la présente invention dans un environnement de "promotion" sera maintenant décrit en se référant aux figures 1c et 1d.

5 En figure 1c, à l'étape S500, un utilisateur présente une carte de fidélité (FSC) possédant un PIN #2. A l'étape S600, une caisse de sortie de point de vente (POS) génère un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques
10 comprenant un laps de temps de communication téléphonique (par exemple 15, 30 ou 60 minutes) possédant un PIN #1 et/ou des coupons/remises en se basant sur des promotions au sein du magasin. Le PIN #1 et le PIN #2 peuvent être générés par exemple comme
15 révélé dans la demande de brevet des Etats-Unis d'Amérique pendante portant le numéro provisoire 08/663.680.

 En figure 1d, à l'étape S700, l'utilisateur appelle
20 par exemple un numéro 1-800 imprimé sur la carte de fidélité et, après y avoir été invité, suit les options de menu qui requièrent le PIN #2 et/ou un PIN #1 provenant du certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques. A l'étape S800,
25 un serveur de cartes de fidélité (FSCS) présente des options de menu à l'utilisateur après avoir sollicité de la part de l'utilisateur le PIN #2. Ces options de menu englobent par exemple: (1) le fait d'autoriser l'utilisateur à téléphoner directement; (2) le fait
30 d'ajouter un temps de communication téléphonique à la carte de fidélité en utilisant le PIN #2 provenant de la carte de fidélité; et (3) le fait d'autoriser le client à parler avec un représentant du service clients (CSR). On notera que l'utilisateur peut appeler un numéro 1-800
35 imprimé sur le certificat de transfert donnant droit à

des temps de communications téléphoniques; dans quel cas, on passe par les étapes S300 et S400 de la figure 1b.

5 En figure 2a, on illustre le système de la présente invention dans les environnements de "paiement à l'avance" et de "promotion" tels qu'on les a indiqués ci-dessus. Dans l'environnement de "paiement à l'avance", l'utilisateur réclame le certificat de
10 transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques à la caisse de sortie 200 du point de vente. La caisse de sortie 200 du point de vente englobe l'ordinateur 210 de point de vente couplé à un dispositif d'impression 220 via une voie de
15 transmission de données D2. La caisse de sortie 200 du point de vente émet et imprime le certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques qui est encodé avec un premier PIN (PIN #1) en se basant sur un laps de temps
20 de communication téléphonique demandé, comme indiqué ci-dessus en se référant aux figures 1a et 1b.

Dans l'environnement de "promotion", une carte de fidélité 100 possédant un second PIN (PIN #2) encodée
25 sur la première citée est transmise à la caisse de sortie 200 du point de vente via une voie de transmission de données D1. La voie de transmission de données D1 peut englober par exemple un lecteur de carte magnétique, un dispositif de lecture optique, un scanner
30 au sein du magasin, etc. La caisse de sortie 200 du point de vente émet et imprime le certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques comprenant un laps de temps de communication téléphonique (par exemple 15, 30 ou 60
35 minutes) possédant le PIN #1 et/ou des coupons/remises

en se basant sur des promotions du magasin, comme indiqué ci-dessus en se référant aux figures 1c et 1d.

En figure 2, à un téléphone 300, l'utilisateur appelle par exemple un numéro 1-800 imprimé sur la carte de fidélité ou sur le certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques et est mis en communication via une connexion téléphonique D3 avec un serveur de cartes de fidélité (FSCS) ou avec un serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques (TPCS) 400, qui fournit à l'utilisateur des options de menu après avoir sollicité de la part de l'utilisateur le PIN #1 et/ou le PIN #2, comme indiqué en se référant aux figures 1b et 1d. On notera que le serveur de cartes de fidélité (FSCS) et que le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques (TPCS) peuvent être mis en œuvre sous forme de deux systèmes informatiques séparés ou sous forme d'un seul système informatique. En outre, l'utilisateur peut entrer en communication avec le serveur de cartes de fidélité et/ou avec le serveur 400 de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques via une connexion par modem, via une connexion par Internet, via une connexion par réseau, etc; à ce moment, le serveur 400 fournit à l'utilisateur des options de menu sur écran après avoir sollicité de la part de l'utilisateur le PIN #1 et/ou le PIN #2.

30

En figure 3a, on illustre une carte de fidélité 100 englobant un PIN 102 (PIN #2) et des instructions pour faire un appel téléphonique. En figure 3b, on illustre un certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques englobant un PIN 232

35

(PIN #1) et des instructions pour faire un appel téléphonique. Comme on l'a indiqué ci-dessus, le PIN #1 et le PIN #2 peuvent être générés par exemple comme révélé dans la demande de brevet des Etats-Unis d'Amérique pendant portant le numéro provisoire 08/663.680.

En figure 4, on représente à titre d'exemple un diagramme schématique détaillé de l'ordinateur 210 de la caisse de sortie 200 de point de vente et de l'ordinateur pour le serveur de cartes de fidélité et/ou pour le serveur 400 de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques représentés en figure 2b. L'ordinateur 210/400 peut être un ordinateur d'usage général englobant un affichage 2 tel qu'un dispositif d'affichage conventionnel ou un moniteur à écran tactile possédant une interface d'écran tactile, un clavier et/ou un clavier numérique 4; un dispositif de pointage ou un lecteur à codes-barres 6; un tapis de souris ou un scanner 8 interne au magasin; un lecteur de cartes ou de disques souples 12; un lecteur de bandes magnétiques ou de CD ROM 14 muni d'un support 16; et une carte-mère 18. La carte-mère 18 englobe un microprocesseur 20; une mémoire à accès aléatoire (RAM 22); une mémoire à lecture seule (ROM 24); des ports d'entrée/sortie 26 à des fins d'accouplement à un autre ordinateur, etc; un circuit d'interface de matériel informatique spécifique 28 pour mettre en œuvre des fonctions spécialisées de matériel informatique/logiciel, par exemple une interface modem, des conversions série-parallèle et parallèle-série, une médiation permettant de gérer des conflits d'imprimante, un traitement des sons, un traitement des images, etc; un microphone 30; et un ou des haut-parleurs 32.

Les programmes informatiques pour la mise en œuvre des étapes S100-S800 de la figure 1 peuvent être stockés par exemple dans le disque dur 10 ou peuvent être chargés via un lecteur de disques souples 12 de l'ordinateur d'usage général 210/400. En outre, des structures de données pour stocker des informations telles que les PIN, un temps de communication téléphonique total pour une carte de téléphone, des informations concernant le compte de l'utilisateur, etc. peuvent être mémorisés dans la RAM 22 et/ou dans le disque dur 10 de l'ordinateur d'usage général 210/400. On notera que les PIN peuvent être stockés sous forme de fichiers PIN d'une manière non séquentielle, par exemple comme révélé dans la demande pendante du brevet des Etats-Unis d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680.

Les détails de la mise en œuvre du procédé de la figure 1b selon la présente invention seront maintenant décrits en se référant à la figure 5. En figure 5, après avoir émis le certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques à la caisse de sortie 200 du point de vente, comme décrit en se référant aux figures 1a, 1b, 2a et 2b, à l'étape S302, l'utilisateur forme un numéro imprimé sur le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et le serveur 400 de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques sollicite de la part de l'utilisateur le PIN #1 imprimé sur le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à l'étape S410. Une fois que l'utilisateur entre le PIN #1 à partir du certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à l'étape S420, le serveur de certificats de transfert donnant droit à des

temps de communications téléphoniques présente à l'utilisateur des options de menu, par exemple englobant alors: (1) le fait d'autoriser l'utilisateur à téléphoner directement; (2) le fait d'ajouter un temps
5 de communication téléphonique à la carte de fidélité en utilisant le PIN #2 provenant de la carte de fidélité; (3) le fait de fournir des informations supplémentaires pour l'obtention d'une carte de fidélité ou d'un
10 certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques; et (4) le fait d'autoriser le client à parler avec un représentant du service clients (CSR). A l'étape S310, l'utilisateur sélectionne une quelconque des options (1)-(4) fournies par le
15 serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à l'étape S420.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (1) à l'étape S312, le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques
20 fournit à l'utilisateur des instructions pour lui permettre de téléphoner à l'étape S430 et décrémente le temps de communication téléphonique dans un compte d'utilisateur correspondant au PIN #1 en se basant sur la longueur de l'appel téléphonique. A l'étape S314,
25 l'utilisateur téléphone et l'opération s'achève. Toutefois, le fait de fournir des instructions à l'étape S430 peut être omis et l'utilisateur peut établir directement sa communication téléphonique et le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de
30 communications téléphoniques décrémente le temps de communication téléphonique dans le compte de l'utilisateur correspondant au PIN #1 en se basant sur la longueur de l'appel téléphonique à l'étape S410, à titre de procédé facultatif de mise en œuvre de cette
35 opération.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (2) à l'étape S316, le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques sollicite de la part de l'utilisateur le PIN #2 à l'étape S440. A l'étape S442, le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques ajoute le temps de communication téléphonique déterminé à partir du PIN #1 à un compte d'utilisateur correspondant au PIN #2 et cette opération s'achève. Le temps de communication téléphonique est déterminé à partir du PIN #1, comme indiqué par exemple dans la demande pendante du brevet des Etats-Unis d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680. Le serveur 400 de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques peut englober une base de données stockée sur le disque dur englobant des informations concernant le compte de l'utilisateur correspondant au PIN #2, ainsi que le temps de communication téléphonique en vigueur pour ce compte qui est alors incrémenté du temps de communication téléphonique ajouté déterminé à partir du PIN #1.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (3) à l'étape S318, le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques fournit à l'utilisateur des informations pour obtenir une carte de fidélité et/ou un certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques à l'étape S450 et cette opération s'achève.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (4) à l'étape S320, le serveur de certificats de transfert 230 donnant

droit à des temps de communications téléphoniques met en communication l'utilisateur avec un représentant du service clients à l'étape S460 et cette opération s'achève.

5

Des détails de la mise en œuvre du procédé de la figure 1d conformément à la présente invention seront maintenant décrits en se référant à la figure 6. En figure 6, une fois que le certificat de transfert 230
10 donnant droit à des temps de communications téléphoniques a été émis à la caisse de sortie 200 du point de vente, comme décrit en se référant aux figures 1c, 1d, 2a et 2b, à l'étape S702, l'utilisateur forme un numéro imprimé sur la carte de fidélité et le serveur
15 400 de cartes de fidélité sollicite de la part de l'utilisateur le PIN #2 imprimé sur la carte de fidélité à l'étape S810. Une fois que l'utilisateur entre le PIN #2 provenant de la carte de fidélité à l'étape S820, le serveur de cartes de fidélité présente à l'utilisateur
20 des options de menu englobant par exemple: (1) le fait d'autoriser l'utilisateur à téléphoner directement; (2) le fait d'ajouter un temps de communication téléphonique à la carte de fidélité en utilisant le PIN #1 provenant du certificat de transfert donnant droit à des temps de
25 communications téléphoniques; et (3) le fait d'autoriser le client à parler avec un représentant du service clients. A l'étape S710, l'utilisateur sélectionne une quelconque des options (1) à (3) fournies par le serveur de cartes de fidélité à l'étape S820.

30

Si l'utilisateur sélectionne l'option (1) à l'étape S712, le serveur de cartes de fidélité fournit à l'utilisateur des instructions pour téléphoner à l'étape S830 et décrémente le temps de communication
35 téléphonique dans un compte d'utilisateur correspondant

au PIN #2 en se basant sur la longueur de l'appel téléphonique. A l'étape S714, l'utilisateur téléphone et l'opération s'achève. Toutefois, le fait de fournir des instructions à l'étape S830 peut être omis et
5 l'utilisateur peut établir directement sa communication téléphonique et le serveur de cartes de fidélité décrémente le temps de communication téléphonique dans le compte de l'utilisateur correspondant au PIN #2 en se basant sur la longueur de l'appel téléphonique à l'étape
10 S810, à titre de procédé facultatif de mise en œuvre de cette opération.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (2) à l'étape S716, le serveur de cartes de fidélité sollicite de la
15 part de l'utilisateur le PIN #1 à l'étape S840. A l'étape S842, le serveur de cartes de fidélité ajoute le temps de communication téléphonique déterminé à partir du PIN #1 à un compte d'utilisateur correspondant au PIN #2 et cette opération s'achève. Le temps de
20 communication téléphonique est déterminé à partir du PIN #1, comme indiqué par exemple dans la demande pendante du brevet des Etats-Unis d'Amérique portant le numéro provisoire 08/663.680. Le serveur 400 de cartes de
25 fidélité peut englober une base de données stockée sur le disque dur 10 englobant des informations concernant le compte de l'utilisateur correspondant au PIN #2, ainsi que le temps de communication téléphonique en vigueur pour ce compte qui est alors incrémenté par le
30 temps de communication téléphonique ajouté déterminé à partir du PIN #1.

Si l'utilisateur sélectionne l'option (3) à l'étape S718, le serveur de cartes de fidélité met l'utilisateur en communication avec un représentant du service clients
35 à l'étape S850 et cette opération s'achève.

Le procédé et le système selon la présente invention pour utiliser une carte de fidélité à titre de carte de téléphone apportent une plus-value à une carte de fidélité en la transformant en une carte de téléphone payée à l'avance. De cette manière, les consommateurs seront conscients des économies que leur offre la carte de fidélité chaque fois qu'ils utilisent leur carte de fidélité pour téléphoner. Conformément à la présente invention, un PIN unique de carte de téléphone à débit payé à l'avance (PIN #2) sera imprimé ou codé sur de nouvelles cartes de fidélité ou via un procédé de distribution d'autocollants, les autocollants possédant le PIN unique de la carte de téléphone à débit payé à l'avance (PIN #2) pouvant être placé sur des cartes de fidélité émises.

Le procédé de distribution d'autocollants peut être mis en œuvre pour des cartes de fidélité qui sont déjà distribuées et/ou pour des cartes de fidélité qui n'ont pas encore été distribuées. On peut prévoir le fait d'inclure dans des publipostages adressés à des clients, des autocollants pour des cartes de fidélité. En outre, on peut mettre en œuvre des informations supplémentaires s'adressant aux clients via des supports de publicité et dans des feuillets publicitaires du magasin.

Un procédé pour transférer le temps de communication téléphonique du certificat de transfert 230 donnant droit à des temps de communications téléphoniques à la carte de fidélité est mis en œuvre conformément à la présente invention. La prise de conscience du procédé de transfert peut être mise en œuvre via des options de menu et via des informations

externes tels que le matériel utilisé sur le lieu de vente.

Comme on l'a indiqué ci-dessus, la carte de
5 fidélité contient un PIN de carte de téléphone à débit
payé à l'avance (PIN #2) contenant de simples
instructions pour l'activation de l'appel et pour le
transfert du temps de communication téléphonique, ainsi
qu'un numéro 1-800 d'accès au service clients. De la
10 même manière, des instructions détaillées peuvent être
prévues sur le certificat de transfert donnant droit à
des temps de communications téléphoniques pour ajouter
le temps de communication téléphonique à la carte de
fidélité. En outre, le procédé peut être amélioré en
15 émettant d'autres véhicules de publicité externe tels
que des pochettes de cartes de fidélité munies
d'instructions faciles à utiliser, qui y sont imprimées,
pour utiliser la carte de fidélité à titre de carte de
téléphone. De même, des messages d'informations de
20 coupons à la caisse de sortie pourraient être adressés à
des clients pour expliquer la manière dont les clients
du magasin peuvent obtenir des temps de communications
téléphoniques au magasin et la manière dont ils peuvent
ajouter des temps de communications téléphoniques à leur
25 carte de fidélité. En outre, le matériel utilisé au
point de vente pourra faire l'objet d'une nouvelle
conception pour indiquer la manière de charger des temps
de communications téléphoniques sur la carte de
fidélité.

30

En outre, des autocollants d'informations de
recharge comportant des instructions sur la manière de
transformer la carte de fidélité en une carte de
téléphone pourraient être placés sur le dos de nouvelles
35 cartes de fidélité. A titre de promotion, les cartes de

fidélité pourraient être initialement chargées avec un laps de temps de communication téléphonique gratuit prédéterminé pour inciter les utilisateurs à utiliser la carte de fidélité à titre de carte de téléphone.

5

D'autres manières pour augmenter la prise de conscience du consommateur dans l'environnement de promotion pourraient consister à procurer un certificat de transfert gratuit donnant droit à des temps de communications téléphoniques lorsqu'un consommateur achète certains produits, transformer une réduction de prix temporaire de 20% en certificats de transfert gratuits donnant droit à des temps de communications téléphoniques pour des détenteurs de cartes de fidélité, et récompenser des clients du magasin avec des certificats de transfert gratuits donnant droit à des temps de communications téléphoniques.

Un certain nombre des bénéfices liés au procédé et au système d'utilisation d'une carte de fidélité à titre de carte de téléphone englobent (i) le fait d'utiliser le certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques pour téléphoner directement ou pour ajouter un temps de communication téléphonique à la carte de fidélité englobe le fait d'ajouter une plus-value à la carte de fidélité et le fait d'augmenter son utilisation en la transformant en une carte de téléphone payée à l'avance; (ii) le fait de transférer le temps de communication téléphonique à la carte de fidélité en temps réel; le fait de procurer un procédé et un système dans lequel l'implication du préposé à la caisse de sortie est minime, étant donné que le préposé à la caisse de sortie doit seulement entrer des procédures de frappe de consultation de prix (PLU); (iii) le fait de procurer des caractéristiques de sécurité telles que

l'impression de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques uniquement lorsqu'un enregistrement est en mode "live"; (iv) un service clients 24 heures sur 24 heures au serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et/ou au serveur de cartes de fidélité; et (v) des caractéristiques de rapports du type "clé en main" en utilisant les rapports de ventes sur base du type de certificat de transfert vendu donnant droit à des temps de communications téléphoniques.

Bien que la forme de réalisation préférée de l'invention ait été décrite en termes d'un utilisateur entrant en communication avec le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et/ou avec le serveur 400 de cartes de fidélité via une connexion vocale D3, comme le comprendra l'homme de métier spécialisé dans la technique informatique, d'autres formes de formats de transmission de données peuvent être utilisés, tels qu'un modem, un réseau, un câble coaxial, des fibres optiques, une transmission sans fil, etc. en modifiant l'interface du matériel informatique 28 du serveur 400 de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques pour englober des fonctions de logiques d'interfaces et/ou de logiciels appropriées.

Bien que la forme de réalisation préférée de l'invention ait été décrite en termes d'utilisation du certificat de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques pour transférer des temps de communications téléphoniques à la carte de fidélité, des temps de communications téléphoniques pourraient être transférés à partir d'une autre carte possédant un

PIN, telle qu'une carte de téléphone, à une carte de fidélité, comme le comprendra aisément l'homme de métier spécialisé dans la technique informatique.

5 La présente invention englobe un produit de programme informatique pour la mise en œuvre des procédés de la présente invention (par exemple comme représenté dans les figures 1, 5 et 6). Le produit de programme informatique peut être inséré sur un support
10 de stockage englobant des instructions et/ou des structures de données qui peuvent être utilisées pour programmer le serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et/ou le serveur 400 de cartes de
15 fidélité, ainsi que l'ordinateur 210 du point de vente (figures 2 et 4) pour mettre en œuvre un procédé de l'invention. Le support de stockage peut englober, sans y être limité, n'importe quels types de disques, y compris des disques souples, des disques optiques, des
20 CD ROM et des disques magnéto-optiques; des ROM; des RAM; des EPROM; des EEPROM; des cartes magnétiques ou optiques; ou encore n'importe quels types de supports appropriés pour stocker des instructions électroniques (par exemple le disque dur 10, le disque souple 12, le
25 lecteur de bande magnétique ou de CD ROM 14 avec le support de CD ou la bande magnétique 16, la RAM 22 et la ROM 24). En outre, les dispositifs ROM et RAM du serveur de certificats de transfert donnant droit à des temps de communications téléphoniques et/ou du serveur 400 de
30 cartes de fidélité et l'ordinateur 210 du point de vente sont utilisés pour mettre en œuvre des structures de données pour le stockage par exemple d'informations concernant le compte associé au PIN, des PIN, etc. Toutefois, comme le comprendra aisément l'homme de
35 métier, la présente invention peut également être mise

en œuvre par la préparation de circuits intégrés spécifiques à des applications ou par l'interconnexion d'un réseau approprié de circuits de composants conventionnels.

5

Bien entendu, de nombreuses modifications et variations de la présente invention sont possibles à la lumière des enseignements ci-dessus. En conséquence, on comprendra que, dans le cadre des revendications annexées, l'invention peut être mise en œuvre d'une
10 autre manière que celle spécifiquement décrite ici.

REVENDEICATIONS

1. Procédé pour utiliser une carte de fidélité à titre de carte de téléphone, comprenant les étapes consistant à:

- 5 (a) émettre un certificat de transfert comprenant un temps de communication téléphonique prédéterminé et possédant un premier numéro d'identification personnel, à un terminal; et
- 10 (b) ajouter le temps de communication téléphonique prédéterminé à un compte associé à la carte de fidélité possédant un second numéro d'identification personnel, en se basant sur le premier numéro d'identification personnel, à un serveur.

15

2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel l'étape consistant à émettre un certificat de transfert comprend une des étapes ci-après consistant à:

- 20 (a-1) émettre le certificat de transfert en se basant sur une demande formulée par un utilisateur, au terminal; et
- (a-2) émettre le certificat de transfert en se basant sur des activités de promotion, au terminal.

25 3. Procédé selon la revendication 1, dans lequel l'étape consistant à ajouter au compte le temps de communication téléphonique prédéterminé comprend les étapes dans lesquelles:

- 30 (b-1) un utilisateur entre en communication avec le serveur;
- (b-2) des options de menu sont présentées par le serveur à un utilisateur; et
- (b-3) l'utilisateur répond aux options du menu.

4. Procédé selon la revendication 1, dans lequel l'étape consistant à ajouter au compte le temps de communication téléphonique prédéterminé comprend les étapes consistant à:

5 (b-1) extraire le temps de communication téléphonique prédéterminé du certificat de transfert en se basant sur le premier numéro d'identification personnel, au serveur;

10 (b-2) déterminer un temps de communication téléphonique existant dans le compte en se basant sur le second numéro d'identification personnel, au serveur; et

(b-3) ajouter le temps de communication téléphonique prédéterminé au temps de communication téléphonique existant, au serveur.

15

5. Procédé selon la revendication 3, dans lequel l'étape consistant à mettre l'utilisateur en communication avec le serveur comprend l'étape consistant à mettre l'utilisateur en communication avec le serveur via un téléphone et l'étape consistant à faire en sorte que l'utilisateur réponde aux options du menu comprend le fait que l'utilisateur répond aux options du menu via des touches sur un clavier du téléphone.

25

6. Système pour utiliser une carte de fidélité à titre de carte de téléphone, comprenant:

un terminal configuré pour émettre un certificat de transfert comprenant un temps de communication téléphonique prédéterminé et possédant un premier numéro d'identification personnel; et

30 un serveur configuré pour ajouter le temps de communication téléphonique prédéterminé à un compte associé à la carte de fidélité possédant un second

numéro d'identification personnel en se basant sur le premier numéro d'identification personnel.

5 7. Système selon la revendication 6, dans lequel le terminal est configuré pour émettre le certificat de transfert en se basant, soit sur une requête formulée par un utilisateur, soit sur des activités de promotion.

10 8. Système selon la revendication 6, dans lequel un utilisateur entre en communication avec le serveur, le serveur est configuré pour présenter des options de menu à l'utilisateur et l'utilisateur répond aux options du menu.

15 9. Système selon la revendication 6, dans lequel le serveur est configuré pour extraire le temps de communication téléphonique prédéterminé du certificat de transfert en se basant sur le premier numéro d'identification personnel, est configuré pour
20 déterminer un temps de communication téléphonique existant dans le compte en se basant sur le second numéro d'identification personnel et est configuré pour ajouter le temps de communication téléphonique prédéterminé au temps de communication téléphonique
25 existant.

10. Système selon la revendication 8, dans lequel l'utilisateur entre en communication avec le serveur via un téléphone et l'utilisateur répond aux options de menu
30 via des touches sur le clavier du téléphone.

11. Système selon la revendication 6, dans lequel le serveur englobe une mémoire contenant une structure de données pour stocker des informations concernant

l'utilisation d'une carte de fidélité à titre de carte de téléphone, la mémoire comprenant:

- des champs qui mémorisent des informations concernant un compte associé à la carte de fidélité; et
- 5 des champs qui mémorisent les premier et second numéros d'identification personnels.

12. Produit de programme informatique comprenant un support de stockage informatique possédant un
10 mécanisme de codage de programme informatique inséré dans le support de stockage informatique pour faire en sorte qu'un ordinateur autorise le fait d'utiliser une carte de fidélité à titre de carte de téléphone, le mécanisme de codage du programme informatique
15 comprenant:

un premier dispositif de codage configuré pour émettre un certificat de transfert comprenant un temps de communication téléphonique prédéterminé et possédant un premier numéro d'identification personnel, à un
20 terminal; et

un second dispositif de codage configuré pour
ajouter le temps de communication téléphonique prédéterminé à un compte associé à la carte de fidélité possédant un second numéro d'identification personnel en
25 se basant sur le premier numéro d'identification personnel, à un serveur.

13. Produit de programme informatique selon la revendication 12, dans lequel le premier dispositif de
30 codage est configuré en outre pour émettre le certificat de transfert en se basant, soit sur une requête formulée par un utilisateur, soit sur des activités de promotion, au terminal.

14. Produit de programme informatique selon la revendication 12, dans lequel, lorsqu'un utilisateur entre en communication avec le serveur, le second dispositif de codage est configuré en outre pour
5 présenter à l'utilisateur des options de menu, au serveur et pour faire en sorte que l'utilisateur réponde aux options du menu.

15. Produit de programme informatique selon la revendication 12, dans lequel le second dispositif de
10 codage est configuré en outre pour extraire le temps de communication téléphonique prédéterminé du certificat de transfert en se basant sur le premier numéro d'identification personnel, est configuré pour
15 déterminer un temps de communication téléphonique existant dans le compte en se basant sur le second numéro d'identification personnel et est configuré pour ajouter le temps de communication téléphonique
prédéterminé au temps de communication téléphonique
20 existant, au serveur.

16. Produit de programme informatique selon la revendication 14, dans lequel l'utilisateur entre en communication avec le serveur via un téléphone,
25 l'utilisateur répond aux options du menu via des touches sur le clavier du téléphone et le second dispositif de codage est configuré en outre pour répondre aux touches.

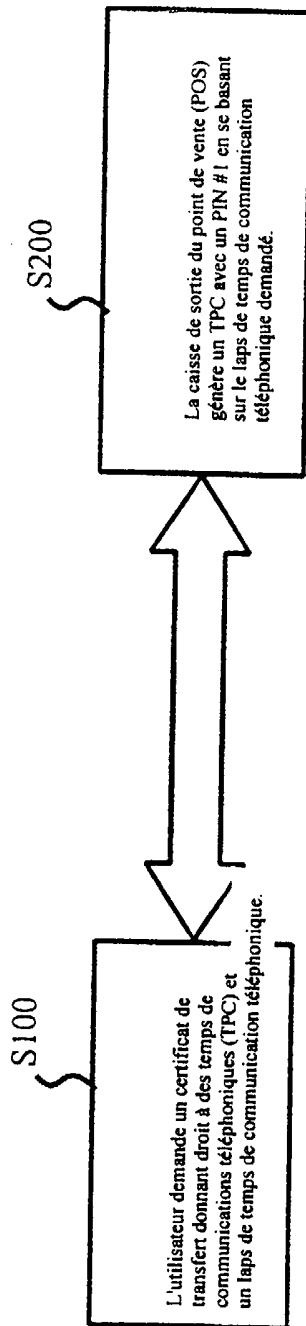


Fig. 1(a)

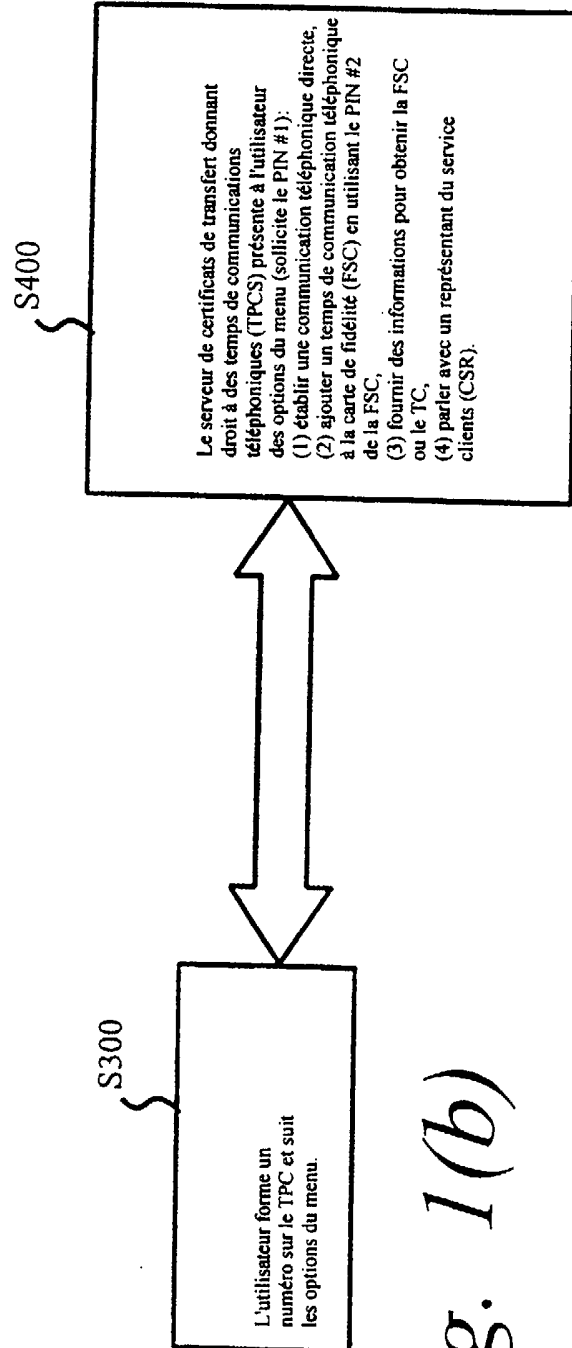


Fig. 1(b)

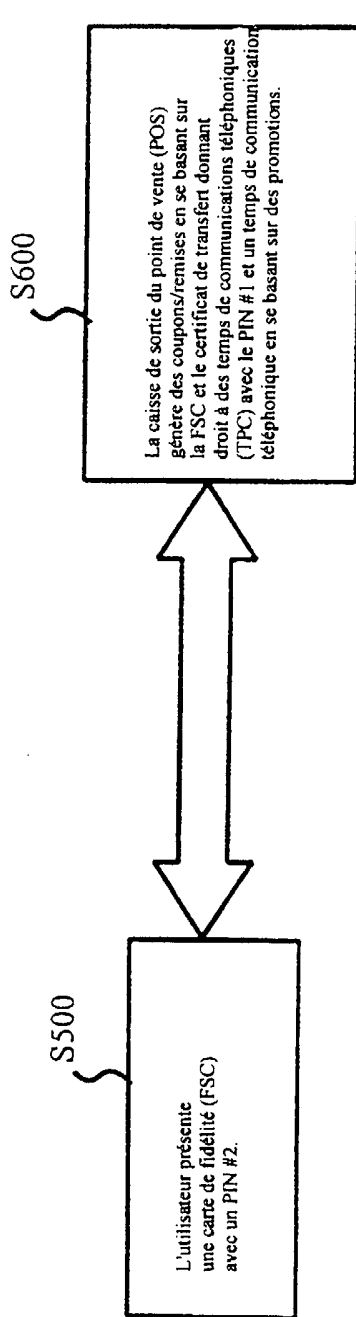


Fig. 1(c)

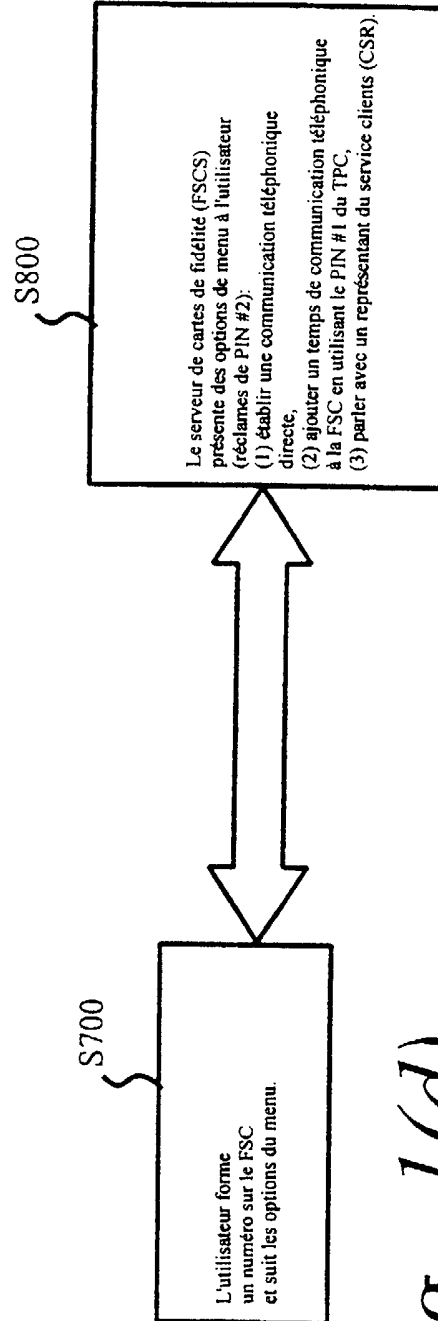


Fig. 1(d)

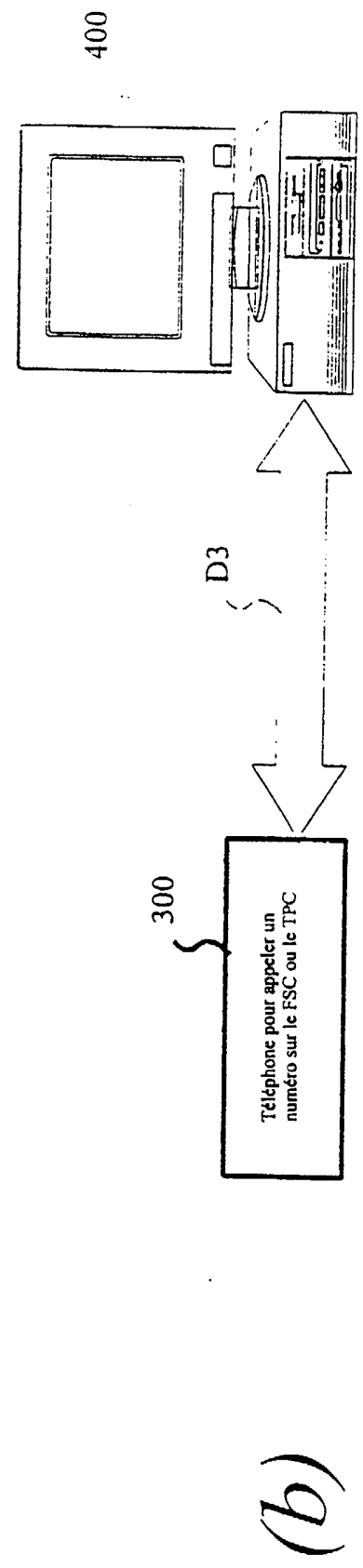
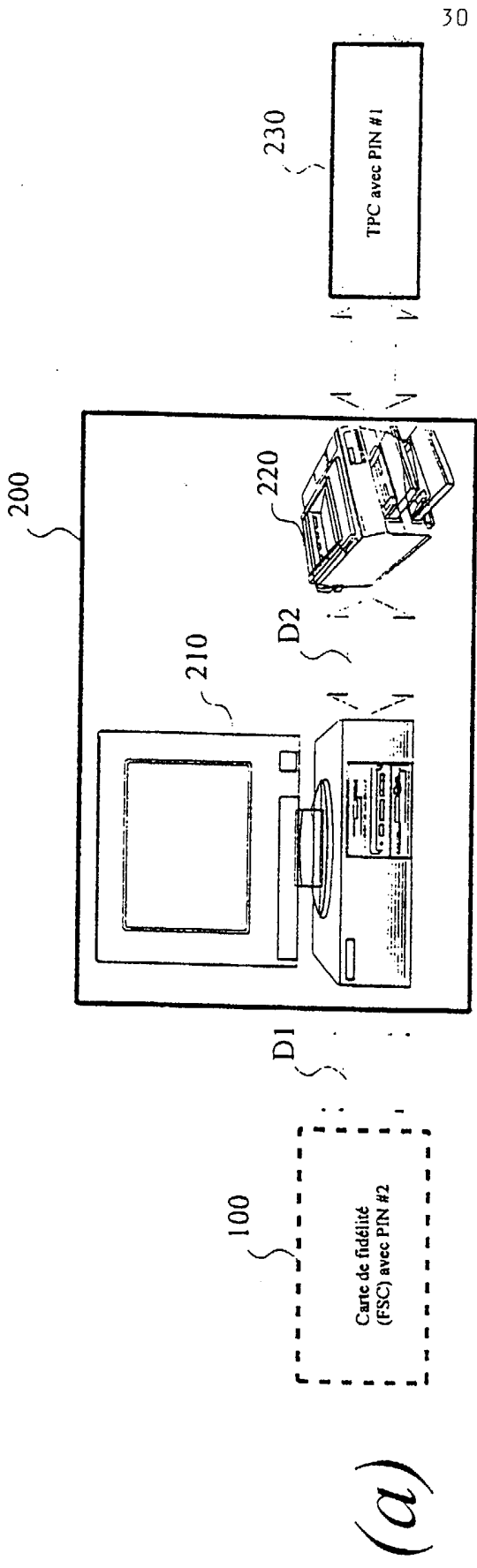



FIG. 2


(a)

Carte de fidélité

2. Entrer ce numéro de carte de téléphone: 123-468-7891
 3. Former le 1 + le préfixe et le numéro de téléphone de la personne que vous appelez. Pour appeler un autre numéro sans raccrocher, poussez sur la touche #

Signature 

Service fourni par Smar Talk Teleservices, Inc.

JANE Q. SHOPALOT

 4-0005-46878-9

CHECK CASHING PRIVILEGES 10/86

100

(b)

CHECKOUT CALCARD

CARTE DE TELEPHONE CHECKOUT™
CARTE DE TELEPHONE A LONGUE DISTANCE
15 MINUTES DE COMMUNICATION
TELEPHONIQUE A LONGUE DISTANCE
SUR LE TERRITOIRE DES USA

DUREE VARIABLE POUR DES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES FORMER LE 1-800-320-9028
 ENTRER LE NUMERO DE CONNEXION 765 68-86 703
 EXPIRE: 1 AN A PARTIR DE LA DATE DE LA PREMIERE UTILISATION

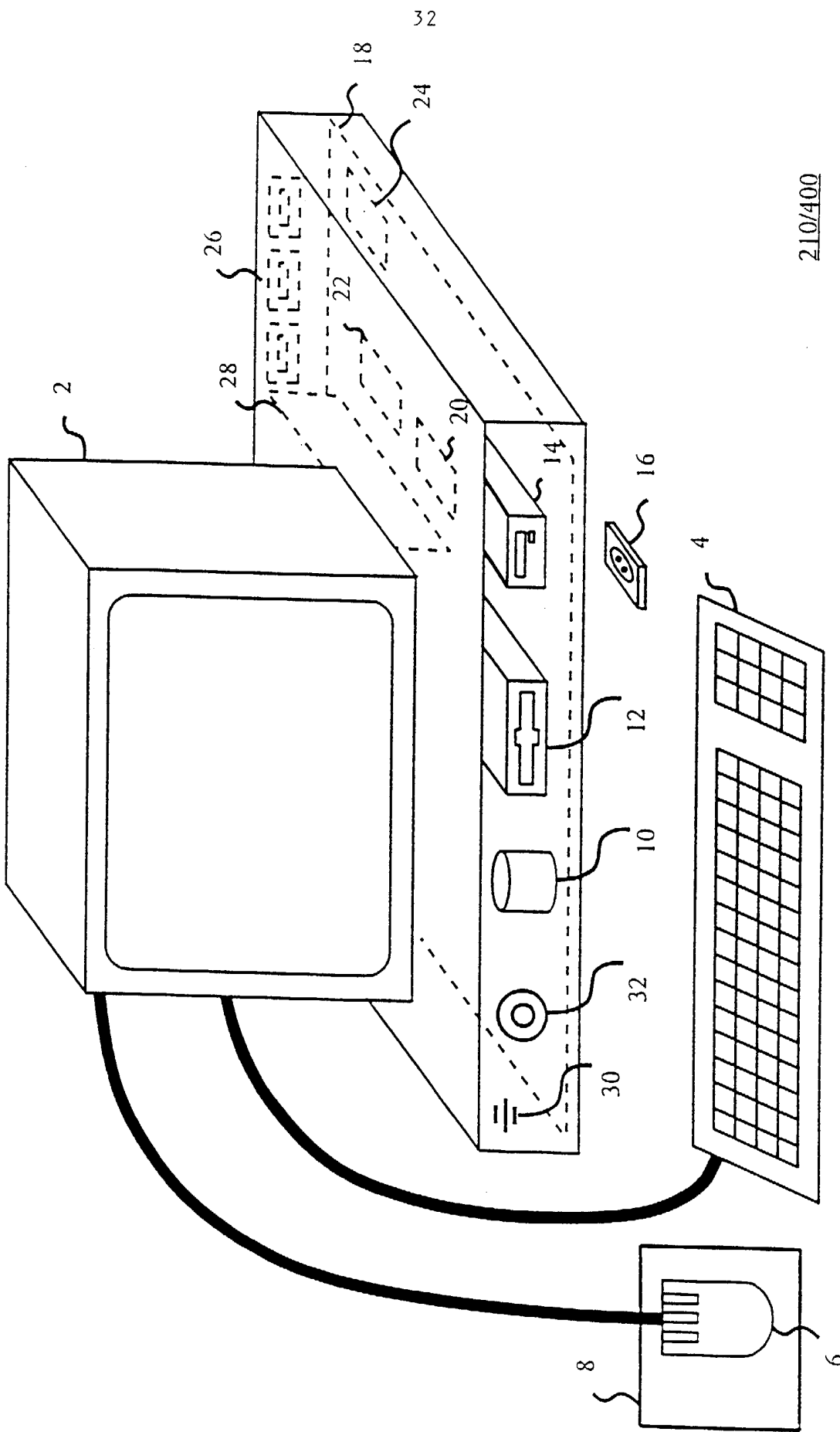
Pour téléphoner
 1. former le 1-800-320-9028
 2. à la demande, former le 765 7886 703
 3. répondre aux questions

Service clients 24 hrs/24
 1-800-862-4178
 Service fourni par ConQuest

Pas de responsabilité en cas de perte ou de vol de cartes.

230

FIG. 3



210/400

FIG. 4

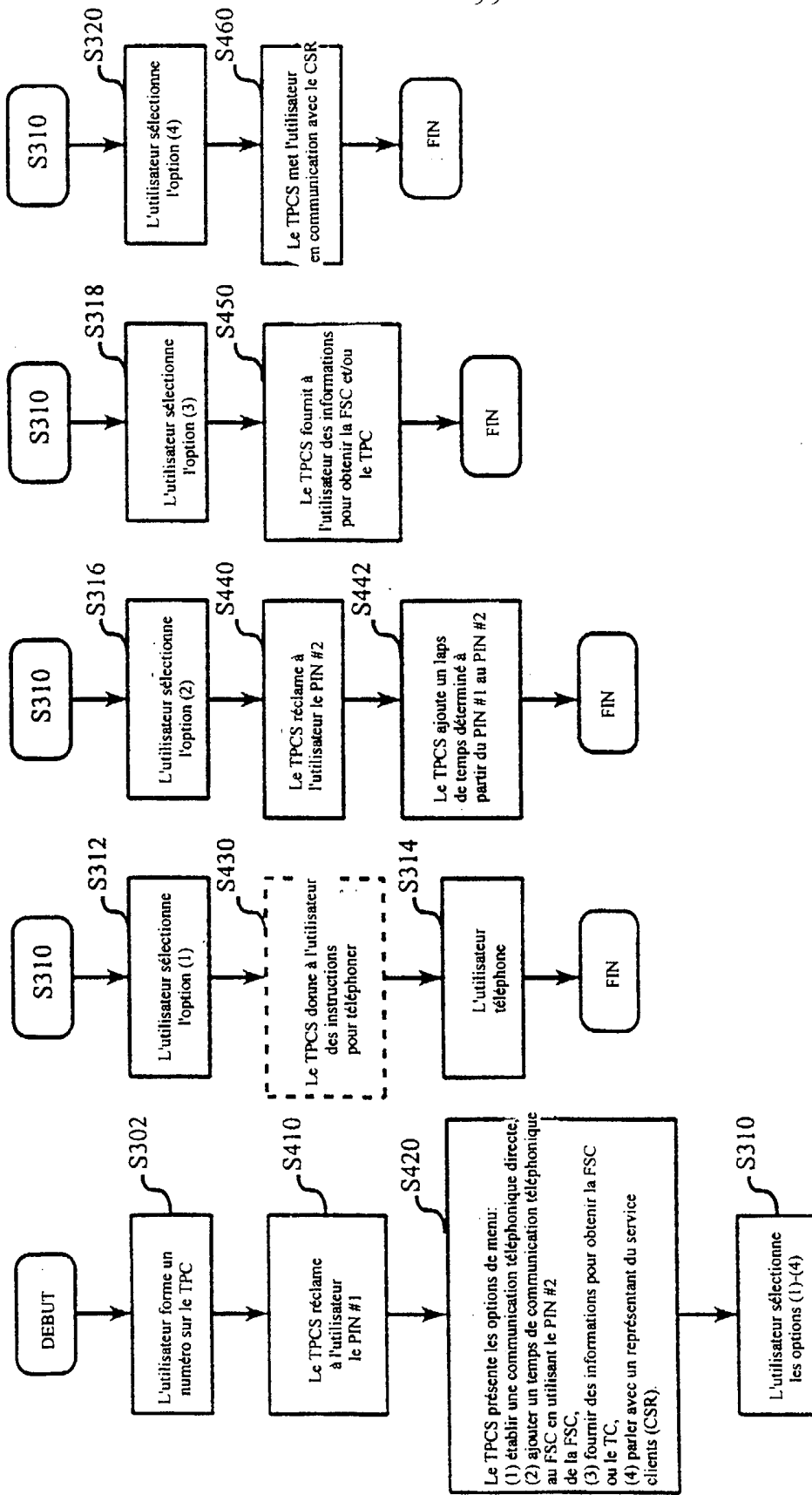


FIG. 5

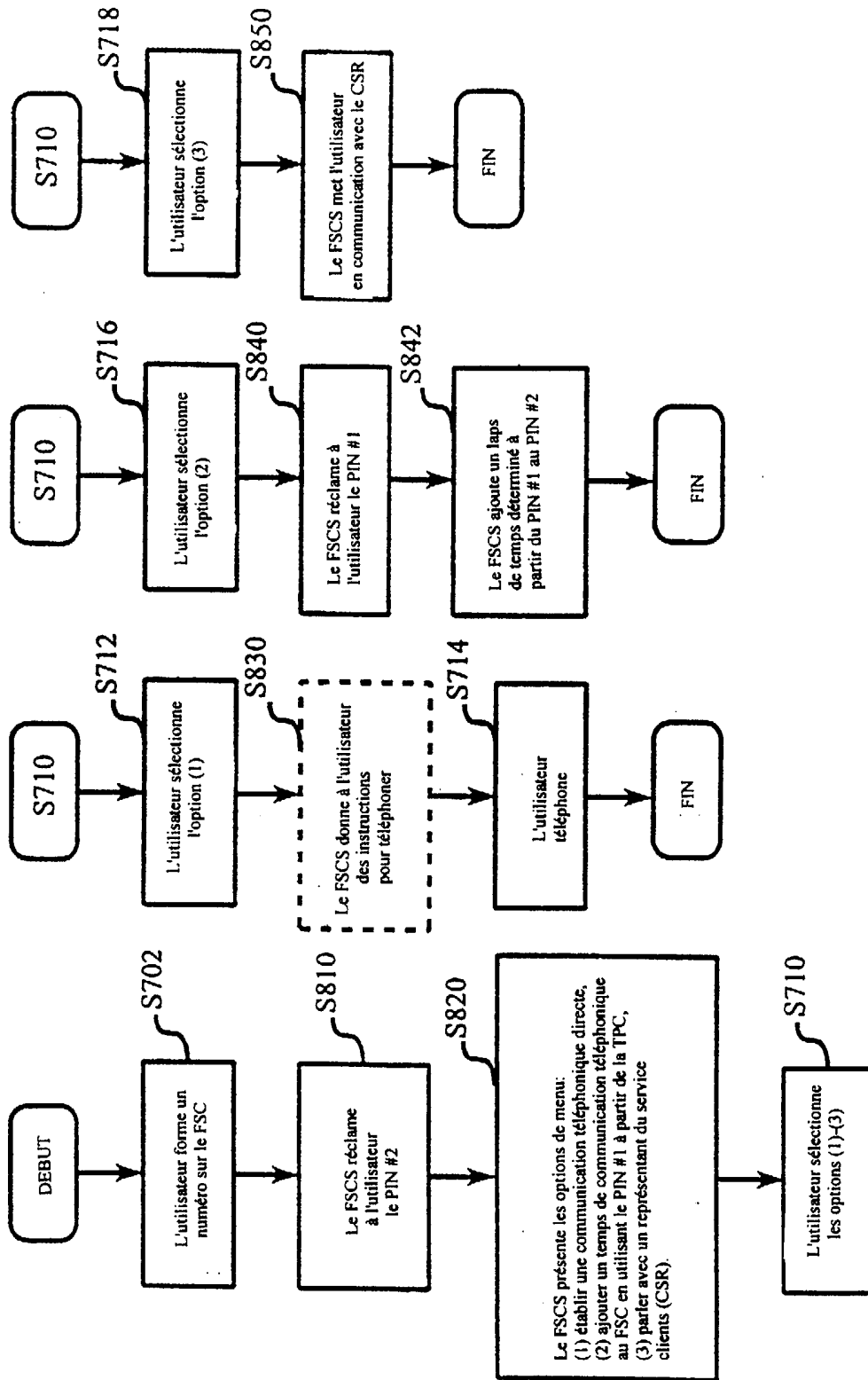


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BO 7576
BE 9900121

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
D,Y	WO 97 30409 A (CATALINA MARKETING INT) 21 août 1997 (1997-08-21) * page 1, ligne 6 - page 7, ligne 24 * * page 18, ligne 15 - page 21, ligne 12 * ----	1,2,6,7, 12,13	G07F7/00 G06F17/60
Y	EP 0 814 440 A (FRANCE TELECOM) 29 décembre 1997 (1997-12-29) * colonne 1, ligne 53 - colonne 2, ligne 7 * * * colonne 4, ligne 49 - colonne 7, ligne 1 * ----	1,2,6,7, 12,13	
A		3,4,8,9, 14,15	
A	WO 96 31848 A (BURDON DOUGLAS ;SMITH DEAN BENNETT (CA)) 10 octobre 1996 (1996-10-10) * page 1, ligne 18 - page 2, ligne 20 * * page 3, ligne 24 - page 5, ligne 26 * * page 7, ligne 1 - ligne 15 * * page 15, ligne 2 - ligne 10 * * page 28, ligne 8 - page 33, ligne 19 * * figures 1,2,7 * * revendications * ----	1,3,5,6, 8,10-12, 14,16	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
A	WO 97 19549 A (AVERY DENNISON CORP ;GWJ COMPANY (US); WABK CORP (US)) 29 mai 1997 (1997-05-29) -----		G07F G06F H04M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
8 mai 2001		Bocage, S	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 7576
BE 9900121

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-05-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9730409 A	21-08-1997	US 5892827 A	06-04-1999
		AU 1953497 A	02-09-1997
		CA 2217764 A	21-08-1997
		EP 0823106 A	11-02-1998
		JP 11501753 T	09-02-1999
EP 0814440 A	29-12-1997	FR 2750273 A	26-12-1997
		JP 10091853 A	10-04-1998
WO 9631848 A	10-10-1996	CA 2142691 A	06-10-1996
		AU 5262996 A	23-10-1996
WO 9719549 A	29-05-1997	US 5673309 A	30-09-1997
		AU 7738196 A	11-06-1997